

puisse répondre aux besoins de notre peuple. J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'un programme intensif est nécessaire pour la mise en œuvre efficace du régime d'assurance frais médicaux.

Le bill repose sur la participation financière avec les provinces en vue de mettre l'assurance frais médicaux à la disposition de tous les citoyens canadiens. La mesure dont nous sommes saisis est très différente de celle qu'envisageait initialement le gouvernement. A l'étape de l'étude en comité, d'autres changements seront proposés, je crois, et j'ai confiance qu'ils seront acceptés par le gouvernement.

Je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment, monsieur l'Orateur, si ce n'est que nous convenons qu'il y a actuellement des mesures bien plus importantes que celle dont nous sommes présentement saisis. Le gouvernement a déjà indiqué que ce programme n'entrerait en vigueur que le 1^{er} juillet 1968. Qu'en est-il de la loi sur les pensions de vieillesse, qui a été annoncée? Le gouvernement a déjà dit qu'une mesure serait présentée en vue d'aider à répondre aux besoins de nos vieillards. Pourquoi ne fait-on pas preuve de bon sens et ne présentons-nous pas cette mesure législative au lieu de celle-ci qui n'entrera pas en vigueur avant un an et demi? Je me rappelle une autre occasion où le gouvernement s'était tellement embrouillé dans l'ordre de priorité de ses projets que la Chambre ne fit rien de bon pendant des semaines. Le gouvernement espère peut-être tirer un avantage politique en proposant maintenant cette mesure.

M. Wooliams: Vous croyez?

M. Patterson: Je doute qu'il y arrive. Un très grand nombre de Canadiens auraient sans doute préféré entendre dire: «Cette mesure n'entrera pas en vigueur avant une année et demie. Nous allons donc proposer des mesures plus urgentes et accorder la priorité à des projets de loi d'importance capitale pour les vieillards du pays».

Où en est le programme d'intégration des forces armées? C'est un projet dont la mise en œuvre est prochaine. Peu importe en ce moment que je sois pour ou contre l'intégration des forces armées, mais si ce programme doit être appliqué cet automne ou au début de l'année prochaine et l'assurance frais médicaux entrer en vigueur que l'année suivante, pourquoi faire passer cette mesure avant l'intégration des forces armées?

Le gouvernement s'est gravement trompé en présentant cette mesure et en lui donnant la première place au programme législatif, alors qu'il y a d'autres mesures qui, une fois adoptées, auront dans l'immédiat des effets utiles pour le pays. Je le répète, nous approuvons le principe du bill, mais nous espérons que ses dispositions seront modifiées lorsqu'il sera étudié en comité.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai part au débat que très brièvement. J'ai eu l'occasion de parler du principe à la base du programme d'assurance frais médicaux quand la Chambre a été saisie du projet de résolution, il y a quelques semaines. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre d'avoir tenu compte des désirs et des suggestions des membres de son parti, qui appuient le gouvernement, à savoir qu'une certaine souplesse marque la date de mise en œuvre de cette mesure. Le ministre a parlé de cet élément de souplesse aujourd'hui. Il est des membres de cette Chambre qui seraient assez obstinés pour vouloir détruire le programme parce que celui-ci ne correspond pas tout à fait à leur conception personnelle.

M. Orlikow: C'est vous qui le dites.

M. Stanbury: Il en est d'autres qui préféreraient tourner le dos au problème et ainsi ne nuire à eux-mêmes. Je veux rendre hommage à un ministre qui a la force et le courage d'oser saisir la Chambre d'un projet de loi dans lequel il a confiance et dont le pays a besoin, même s'il ne répond pas en entier aux exigences de chacun des membres de la Chambre.

La Chambre n'est pas sans savoir qu'un grand nombre de membres du parti libéral, qui appuient le gouvernement, ont été déçus de voir le gouvernement juger nécessaire de retarder la date de mise en œuvre du programme d'assurance frais médicaux, mais je suis reconnaissant envers le gouvernement d'avoir tenu compte des suggestions de ses propres membres et avoir ainsi introduit l'élément de souplesse qui pourrait permettre à ce programme d'entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 1968. Ce bill établit clairement l'engagement du gouvernement et j'espère que lorsqu'il sera adopté, chose à mes yeux certaine, il établira clairement la volonté du peuple canadien de rendre les services de santé accessibles à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, quels que soient leurs revenus ou leurs maladies.

Lors de l'étude du projet de résolution, j'ai dit que l'attitude de l'opposition officielle me laissait perplexe. J'ai admis ne pas savoir si